

Conseil Municipal du 5 octobre 2015

Présents : MM Malavieille, Granier, Trocellier, Clavel, Nuc, Vigne, Martin, Mmes Grebert et Prouhèze.

Absents excusés : MM Vaissière et Deltour.

- **Communes nouvelles.**

Une réunion organisée par la CCTP avec une juriste de Mairie-Conseils a eu lieu le 16 septembre à laquelle ont participé 8 conseillers sur 11. Le maire présente les éléments nouveaux depuis le dernier Conseil Municipal : le Conseil de la communauté a donné un avis favorable à une large majorité lors de sa dernière réunion le 12 octobre. Le maire propose de faire une réunion pour informer les administrés de la commune. Il propose également d'émettre un avis favorable pour une commune nouvelle couvrant le périmètre de la communauté de communes actuel. Proposition adoptée avec une abstention.

- **Périmètre de la communauté de communes**

La taille minimale des futures communautés de communes doit être pour la Lozère de 5000 habitants. Les communes sont appelées à donner un avis dans les prochains jours. Aussi, le maire propose deux périmètres possibles :

- le bassin de vie de Saint Chely d'Apcher regroupant 5 communautés actuelles ;
- Un périmètre plus restreint regroupant les communautés de l'Aubrac Lozérien, celle des Hautes Terres, celle de la Terre de Peyre et les communes environnantes qui voudraient s'y joindre.

Après une longue discussion, le Conseil passe au vote et n'arrive pas à établir une majorité. L'avis transmis au préfet donnera donc les deux hypothèses en précisant que la commune souhaite faire un mouvement commun avec les communes de la Terre de Peyre.

- **Vente d'un terrain sectional à Volpillac.**

- France domaines ne s'est pas prononcé.
- Le certificat d'urbanisme a eu une réponse positive en date du 4 septembre 2015.
- Les électeurs membres de la section sont au nombre de 11.
- Il est proposé de convoquer les électeurs le dimanche 25 octobre de 10h à 12h, si matériellement possible.
- Après discussion et en l'absence de M. Martin, le prix proposé se situera à 20 €.

- **Vente de deux lots au lotissement le Devès.**

Une demande nous a été transmise pour l'achat des lots A et 4 de 600 et 693 m² au prix de vente normal soit 23 € le m² pour le lot 4 et 27 € le m² pour le lot A. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

- **Travaux de la Bessière.**

- Un fond de concours nous est demandé pour l'électrification par le SDEE pour 9510 €.
- Le maire précise que les travaux avancent très bien dans de bonnes conditions. Quelques travaux supplémentaires seront à prévoir, particulièrement pour l'élargissement de la voirie. Des conventions sont à signer avec M. Gachon et M. Bouchard.
- Un appel d'offre à été réalisé concernant les tests de compactage et le passage

de caméra. Trois entreprises ont répondu, l'entreprise retenue est « Assainissement 34 » pour un montant de 9492,38 € pour les deux prestations.

- **Déneigement.**

Suite à la démission du GAEC Brunel pour ce service, le Conseil Municipal a fait l'inventaire des agriculteurs de la commune potentiellement disponibles et intéressés. Le tarif de l'année dernière était de 50 € HT ; le parcours habituel est estimé entre 2 et 3 heures à réaliser pour certains secteurs concernés par les ramassages scolaires avant le passage de ceux-ci. À ce propos, les prestataires concernés seront contactés ; il s'agit de Gervais et le Ruban Bleu.

- **Voirie.**

Certains chemins se détériorent et nécessitent le passage de l'épaveuse entre les Moulins et le route de Javols, Bessils et les Moulins, Orbagnac et la Bessière. Un inventaire sera fait par Benoit Granier.

À minuit, l'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie chacun et lève la séance.